



MPGP tribunal administratif Montreuil

Maîtrise d'œuvre environnement

Programme

Bureaux

Performance environnementale :

E3C1 pour le neuf et BBC Effinergie pour la
rénovation

→ *Maître d'ouvrage*

APIJ

→ *Architecte*

Snøhetta arkitektur landskap
AS

→ *Secteur*

Public

→ *Lieu géographique*

Montreuil (93)

→ *Date de livraison*

2025

→ *Surface*

Neuf 16 000 m² et
rénovation 5000 m²

→ *État du projet*

Conception

→ *Nature de l'ouvrage*

Réhabilitation, Neuf

→ *Coût des travaux*

85.000.000 €

Prestations réalisées

- AMO et BET environnement et performanciel
- Commissionnement ; suivi de la performance énergétique en exploitation

Caractéristiques techniques

- Rénovation thermique ambitieuse
- Béton bas-carbone, ITE biosourcée, confort estival assuré sans climatisation



L'agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), sous mandat du Conseil d'Etat, a retenu notre projet pour la relocalisation du Tribunal Administratif et de la Cours Nationale du Droit d'Asile, qui sera en partie de la réhabilitation et en partie de la construction. Le bâtiment principal, figure de proue par sa hauteur puisqu'il s'agit d'un R+8, est rénové, tandis que quatre nouveaux bâtiments répartis autour d'un jardin en cœur d'îlot viennent compléter ce nouveau pôle judiciaire.

Les ambitions environnementales sont fortes sur ce projet, avec la labellisation niveau E3C1 des bâtiments neufs, la labellisation BBC Effinergie Rénovation des bâtiments rénovés, et l'atteinte du niveau 1 du label Bâtiment biosourcé pour l'ensemble de l'îlot. Ces objectifs sont relevés notamment par les moyens suivants :

- Travail sur l'enveloppe pour optimiser les apports solaires tout en maintenant un bon confort estival sans recours à de la climatisation. Aussi, les façades seront constituées de béton bas carbone (CEM III) et, hors bâtiment rénové, d'isolation extérieure biosourcée (laine de bois et panneaux de fibres de bois).
- Côté systèmes, le complexe est raccordé au réseau de chaleur urbain qui distribuera via des panneaux rayonnants plafonniers à basse température une chaleur produite à 54% par des ENR, tandis qu'une production de froid autonome permettra le refroidissement des zones concernées.